

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze février deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (*arrivé à 20 heures 45*), Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier CADIOT*, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Gaëlle TERRIEN

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°037/2023 - 1.1.9**Secteur Jules Ferry - projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur - marché public de services - consultation de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Madame HAMON

Sur avis des membres de la commission communale patrimoine réunis le 22 juin 2022, le conseil municipal, lors de la séance privée en date du 18 juillet 2022, a émis un avis favorable à la mise en place d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au bénéfice des bâtiments communaux suivants :

- salle Charles-Henri de COSSÉ-BRISSAC ;
- salle omnisport communale ;
- espace culturel Paul GUIMARD ;
- groupe scolaire Jules FERRY.

Par courriel en date du 19 août 2022, le Département de Loire-Atlantique a confirmé son souhait de bénéficier de ce réseau de chaleur pour alimenter le collège Louis PASTEUR situé boulevard Jules Ferry.

Le besoin a été défini par une étude de faisabilité réalisée par le cabinet WEPO de REZÉ sur la mise en place d'une chaufferie biomasse sur ce secteur. La commune est accompagnée par ce cabinet dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les services du Département de Loire-Atlantique ont été associés ; ils ont participé à deux réunions techniques les 06 décembre 2022 et 02 février 2023 en vue de définir les contours du projet et du dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

La mission comporterait les éléments suivants :

- études préliminaires (EP) ;
- études d'avant-projet (AVP) ;
- études de projet (PRO) ;
- permis de construire (PC) ;
- assistance contrat de travaux (ACT) comprenant les deux phases, dossier consultation des entreprises (DCE) et phase d'analyse des offres ;
- validation des études, plans, éventuels essais et vérification des documents financiers (VISA) ;
- direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- assistance aux opérations de réception (AOR) ;
- suivi de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Sur la base de l'étude de faisabilité, le budget prévisionnel des travaux est fixé à 780 000,00 euros HT, soit 936 000,00 euros TTC.

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 67 250,00 euros HT, soit 80 700,00 euros TTC.

Au regard de ces estimations, il convient de procéder à une consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé de procéder à une analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	40,00%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	60,00%
2-1 - Analyse du projet et de son contexte	10,00%
2-2 - Méthodologie	20,00%
2-3 - Pertinence des coûts affectés	05,00%
2-4 - Pertinence et qualité des moyens humains que le candidat entend mobiliser en phase d'étude et de travaux au regard des curriculum vitae, de l'expérience et des références	25,00%

Monsieur le Maire précise que des travaux seraient à prévoir préalablement à l'installation de ce réseau de chaleur. Il évoque la nécessité de créer un réseau de circulation d'eau dans les locaux du groupe scolaire Jules FERRY, ces locaux étant actuellement chauffés à l'électricité.

Monsieur VANDAELE demande si des études complémentaires sont prévues sur ce secteur en vue de la mise en place d'une autre énergie. Il évoque le photovoltaïque. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas d'actualité sur ce secteur et que la question pourrait être évoquée sur d'autres secteurs. Il précise que l'approvisionnement en bois de ce futur réseau de chaleur est encore en discussion pour déterminer s'il pourrait être alimenté par le bois produit par la commune.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération numéro 178/2022 en date du 20 septembre 2022 portant réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de créer une chaufferie bois et un réseau de chaleur sur le secteur Jules FERRY,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

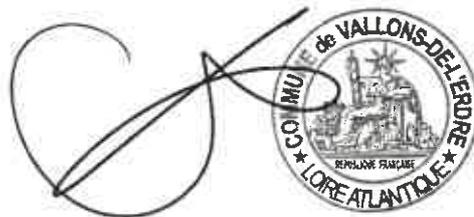
- **AUTORISE** le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création, secteur Jules Ferry, d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette mission de maîtrise d'œuvre seront inscrits en section investissement du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 03 mars 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Gaëlle TERRIEN**



Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
ID : 044-200078079-20230221-DCM037_2023-DE

